

**Madame la Ministre de l'Ecologie, du
Développement durable et de
l'énergie.**

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 - Paris

Paris, le 11 septembre 2014

Madame la Ministre,

L'Assemblée Nationale examinera au cours des prochaines semaines le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte : un texte aux enjeux majeurs qui dessinera le cadre dans lequel seront fixés les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre à atteindre, d'ici 2030, pour les différents secteurs économiques en France.

Les professionnels de la filière élevage et viandes française, fortement engagés dans des cahiers des charges et chartes de bonnes pratiques visant à limiter les émissions de leur secteur – et soumis aux réglementations les plus strictes au monde en matière de protection de l'environnement – partagent pleinement l'ambition de vos propositions.

Les progrès techniques mis en œuvre dans leur secteur au cours des 50 dernières années, ayant permis d'améliorer les performances de l'élevage allaitant et de produire plus avec moins, tout en préservant **des systèmes autonomes** (production de l'alimentation du bétail sur l'exploitation) **et basés en grande partie sur l'herbe**, ont d'ailleurs été salués par la FAO dans son dernier rapport relatif aux impacts de l'élevage sur le réchauffement climatique (septembre 2013) : cette dernière y **classe l'élevage français parmi les meilleurs élèves de son classement, tant sur le plan de la production que sur celui de l'environnement.**

Cependant, les producteurs de viande bovine et ovine, réunis au sein d'INTERBEV, l'interprofession bétail et viandes française, sont particulièrement inquiets face à la prochaine mise en œuvre de la « stratégie bas-carbone » et du Programme de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques, dont la base légale est inscrite dans le cadre de ce projet de loi relatif à la transition énergétique et dont le contenu sera fixé par décret.

Au cœur de leurs préoccupations ? Le traitement réservé – et le futur « budget carbone » ou plafonds d'émission potentiellement alloués - au méthane « entérique » : ce gaz à effet de serre produit naturellement par la digestion de l'herbe et des fourrages dans le rumen des animaux, qui représente environ 55% des émissions totales de l'élevage allaitant herbivore en France et présente la double caractéristique :

- **D'être entièrement inhérent aux ruminants** : les éleveurs ne disposent pas de levier d'action « direct » pour les atténuer... sauf à supprimer l'herbe de leur ration et « enfermer » leur bétail pour récupérer le gaz, sur le modèle du feedlot américain, ce qui aurait des conséquences désastreuses sur le plan environnemental et du bien-être animal.
- **D'être induit par une pratique particulièrement vertueuse pour l'environnement** : la digestion et la valorisation de l'herbe. L'élevage de ruminants est à l'origine du façonnage de nombreux paysages et de l'entretien de plus de 10 millions d'hectares de prairies toujours en herbe en France, qui constituent les principaux « puits de carbone » de notre territoire.

En France, selon l'Institut de l'Élevage, ce stockage de carbone – non comptabilisé, actuellement, dans les inventaires des émissions de GES propres à l'élevage - compense entre 50 et 75% du méthane lié à la digestion de l'herbe par les ruminants, soit en moyenne un tiers des émissions totales de ce secteur.

De même, les prairies – tout comme l'ensemble des infrastructures agro écologiques (haies, ...) façonnées par les éleveurs -, rendent de nombreux services écologiques aujourd'hui largement reconnus -préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, prévention des risques d'érosion, d'incendies ou d'inondations, ... mais non « comptabilisés ».

C'est pourquoi INTERBEV, l'Interprofession bétail et viandes, souhaite attirer votre attention sur la nécessité absolue de reconnaître la spécificité de l'élevage d'herbivores en extrayant le "méthane entérique" produit naturellement par les ruminants, du champ d'application de la future "stratégie bas-carbone" et du Programme de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

Cette demande est d'ailleurs exprimée par plusieurs Etats membres de l'Europe dans le cadre des actuels échanges communautaires relatifs au Paquet Air Pur prochainement examiné au Parlement et au Conseil européen, qui fixe à -25% l'objectif de réduction d'émissions de méthane d'ici 2030 et devrait servir de cadre aux objectifs nationaux définis par décret, en France (proposition de Directive concernant la réduction des émissions nationales de certains polluants atmosphériques)

Madame la Ministre, nous affirmons que la transposition de ce seuil au niveau national, sans reconnaissance de la particularité du méthane entérique produit naturellement par l'élevage de ruminants, serait à la fois improductive et dangereuse :

- **Sur le plan environnemental :** un tel objectif est parfaitement inatteignable pour les éleveurs et n'est lié à aucune perspective d'amélioration des pratiques d'élevage. Il pourrait, au contraire, aboutir à un retournement massif des prairies et à une généralisation de l'élevage hors-sol en France, voire à une disparition de l'élevage !
- **Sur le plan économique :** les producteurs de viande, qui traversent une crise sans précédent (le salaire annuel moyen d'un éleveur bovin viande s'élève à 12 000 € !), subiront pleinement les « attaques » et nouvelles contraintes découlant d'une telle mesure totalement déconnectée de la réalité de leur activité.
- **Sur le plan de la sécurité alimentaire :** pointer du doigt les émissions de méthane entérique produit par l'élevage d'herbivores, c'est dénoncer l'élevage extensif « à la française » (ration composée à 80% d'herbe) pour prôner le modèle de l'engraissement américain à base d'hormones, d'OGM et d'antibiotiques !

Madame la Ministre, nous vous remercions pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces considérations et vous prions d'agréer l'expression de notre très haute considération.

Dominique LANGLOIS,
Président d'INTERBEV



Dominique DAUL,
Responsable professionnel
Environnement
et territoires d'INTERBEV

